

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

JN115QF 30-71065 INTERPON 600 JDM F9TR BLACK

### Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : JN115QF 30-71065 INTERPON 600 JDM F9TR BLACK  
**SDS code** : 8134401  
 JN115QF/25KG

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

| Usage recommandé               |
|--------------------------------|
| Usage industriel               |
| Restrictions d'utilisation     |
| Toutes les autres utilisations |

**Utilisation du produit** : Peinture en poudre à usage industriel uniquement.

#### Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings Inc.  
 150 Columbia Street  
 Reading, PA 19601 USA

1-610-372-3600

Akzo Nobel Coatings Ltd.  
 110 Woodbine Downs Blvd.  
 Unit #4 Etobicoke, Ontario  
 Canada M9W 5S6

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (À l'intérieur des États-Unis)  
 CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (En dehors des États-Unis, appels à frais virés acceptés)  
 24 heures

### Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1  
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1  
 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1  
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Peut induire des anomalies génétiques.  
 Peut provoquer le cancer.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

**Date d'édition/Date de révision** : 6/6/2023

**Version** : 1.03

**Date de publication précédente** : 4/10/2023

1/14

**AkzoNobel**

## Section 2. Identification des dangers

### Conseils de prudence

- Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Intervention** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Empêcher l'accumulation de poussière.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients                                              | % (p/p)   | Numéro CAS |
|------------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| 1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | ≥1 - ≤5   | 2451-62-9  |
| noir de carbone                                                  | ≥1 - ≤5   | 1333-86-4  |
| rutile couleur chamois de chrome, d'antimoine et de titane       | ≥0.1 - ≤1 | 68186-90-3 |
| Titane, dioxyde de                                               | ≥0.1 - ≤1 | 13463-67-7 |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

## Section 4. Premiers soins

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.
- Agents extincteurs inappropriés** : Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

- Dangers spécifiques du produit** : Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                                              | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br>8 hrs OEL: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [1,3,5-Triglycidyl-s-triazinetriane]</b><br><b>Sensibilisant cutané.</b><br>TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b><br><b>[1,3,5-Triglycidyl-s-triazinetriane]</b><br>TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b><br><b>[Isocyanurate de triglycidyle]</b><br>VEMP: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b><br>STEL: 0.15 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.                                                                                                                                                                                                                         |
| noir de carbone                                                  | <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b><br>TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Inhalable<br><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b><br>TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Inhalable particulate matter.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b><br>VEMP: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: la poussière inhalable<br><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br>8 hrs OEL: 3.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b><br>STEL: 7 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| rutile couleur chamois de chrome, d'antimoine et de titane       | <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [hexavalent chromium compounds] Absorbé par la peau. Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.</b><br><br><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Antimony &amp; compounds]</b><br>8 hrs OEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup> , (as Sb) 8 heures.<br><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Antimony and compounds]</b><br>TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> , (as Sb) 8 heures.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Antimoine, métal et composés]</b><br>VEMP: 0.5 mg/m <sup>3</sup> , (en Sb) 8 heures.<br><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Antimony and compounds]</b><br>TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> , (as Sb) 8 heures.<br><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Antimony and compounds]</b><br>STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> , (measured as Sb) 15 minutes.<br>TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> , (measured as Sb) 8 heures. |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Titane, dioxyde de

**CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total

TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: respirable fraction

**CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).**

VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière totale.

**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).**

**Sensibilisant cutané.**

8 hrs OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

**CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: total dust

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**

STEL: 20 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Mesures de protection individuelle

### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable. [DIN EN 1262]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable. [Pensky-Martens]
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : 20 - 70 g/m<sup>3</sup>
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur relative** : Non applicable.
- Densité relative** : 1.2 à 1.9 [ISO 8130-2/-3]
- Solubilité** :

| Médias       | Résultat                    |
|--------------|-----------------------------|
| l'eau froide | Non soluble [OESO (TG 105)] |

- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : 450 à 600°C (842 à 1112°F)
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Énergie minimale d'inflammation (mJ)** : 5 à 20
- Viscosité** : Cinématique (température ambiante): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]  
Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]

### Caractéristiques des particules

- Taille médiane des particules** : Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Pourcentage de particules : 0  
 ayant un diamètre  
 aérodynamique ≤ 10 µm

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
 matières oxydantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                        | Résultat                           | Espèces | Dosage       | Exposition |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------|--------------|------------|
| 1,3,5-tris(oxirannylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione<br><br>noir de carbone | CL50 Inhalation Poussière et buées | Souris  | 2000 mg/m³   | 4 heures   |
|                                                                                          | CL50 Inhalation Poussière et buées | Rat     | 650 mg/m³    | 4 heures   |
|                                                                                          | DL50 Orale                         | Rat     | 188 mg/kg    | -          |
|                                                                                          | DL50 Orale                         | Rat     | 222 mg/kg    | -          |
|                                                                                          | DL50 Orale                         | Rat     | 138 mg/kg    | -          |
|                                                                                          | DL50 Orale                         | Rat     | >15400 mg/kg | -          |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                 | Résultat                  | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| 1,3,5-tris(oxirannylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | Yeux - Hautement irritant | Lapin   | -         | 100 mg     | -           |

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

## Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient                          | CIRC | NTP                              | ACGIH |
|------------------------------------------------------------|------|----------------------------------|-------|
| noir de carbone                                            | 2B   | -                                | A3    |
| rutile couleur chamois de chrome, d'antimoine et de titane | -    | Est un cancérogène humain connu. | -     |
| Titane, dioxyde de                                         | 2B   | -                                | A4    |

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

| Nom                                                              | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles |
|------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|----------------|
| 1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | Catégorie 2 | -                 | -              |

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

## Section 11. Données toxicologiques

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** : Peut induire des anomalies génétiques.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Valeurs numériques de toxicité

### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                            | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| P5/JN115QF/USA 30-71065 JDM F9TR BLK/BAS<br>1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | 2257.9<br>100 | N/A<br>N/A     | N/A<br>N/A             | N/A<br>N/A                  | 11.3<br>0.5                                   |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                         | Espèces                                  | Exposition |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------|------------|
| noir de carbone                   | Aiguë CE50 37.563 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate        | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 61.547 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate        | 48 heures  |
| Titane, dioxyde de                | Aiguë CE50 19.3 mg/l Eau douce   | Daphnie - Daphnia magna                  | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 27.8 mg/l Eau douce   | Daphnie - Daphnia magna                  | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 35.306 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate        | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce      | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 13.4 mg/l Eau douce   | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 11 mg/l Eau douce     | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 3.6 mg/l Eau douce    | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 15.9 mg/l Eau douce   | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate | 48 heures  |
|                                   |                                  |                                          |            |
|                                   |                                  |                                          |            |

## Section 12. Données écologiques

|  |                                     |                                                 |           |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------|
|  | Aiguë CL50 6.5 mg/l Eau douce       | Néonate<br>Daphnie - Daphnia pulex -<br>Néonate | 48 heures |
|  | Aiguë CL50 13 mg/l Eau douce        | Daphnie - Daphnia pulex -<br>Néonate            | 48 heures |
|  | Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer | Poisson - Fundulus heteroclitus                 | 96 heures |
|  | Aiguë CL50 >1000 mg/l Eau douce     | Poisson - Pimephales promelas                   | 96 heures |

### Persistence et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                | LogK <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| 1,3,5-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione | -0.8               | -   | faible    |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

|                                                     | Classification pour le TMD | IMDG            | IATA           |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé.            | Non réglementé. | Not regulated. |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | -                          | -               | -              |
|                                                     |                            |                 |                |

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                        |      |      |     |
|----------------------------------------|------|------|-----|
| Classe de danger relative au transport | -    | -    | -   |
| Groupe d'emballage                     | -    | -    | -   |
| Dangers environnementaux               | Non. | Non. | No. |

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Liste d'inventaire

**Canada** : Indéterminé.

**États-Unis** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'impression** : 6 Juin 2023

**Date d'édition/ Date de révision** : 6 Juin 2023

**Date de publication précédente** : 10 Avril 2023

**Version** : 1.03

**Unique ID** :

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association internationale du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

**Date d'édition/Date de révision** : 6/6/2023

**Version** : 1.03

**Date de publication précédente** : 4/10/2023

13/14

## Section 16. Autres informations

| Classification                                                             | Justification                   |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| POUSSIÈRES COMBUSTIBLES - Catégorie 1                                      | Sur la base de données d'essais |
| LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1                                     | Méthode de calcul               |
| SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1                                      | Méthode de calcul               |
| MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1                     | Méthode de calcul               |
| CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1                                              | Méthode de calcul               |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2 | Méthode de calcul               |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.